



RAPPORT

DE PRÉSENTATION DU BUDGET

2 0 2 3

PREAMBULE

Dans un contexte de crise de l'énergie et de propagation de l'inflation sur tous les postes de dépenses, l'objectif de ce budget est d'assurer la continuité et la qualité des services publics : à Castelnaud-le-lez, aucun service ne sera fermé cette année pour des raisons budgétaires. Nous irons même plus loin en accélérant le développement des projets permettant d'accompagner la transition écologique et la forte croissance démographique de la Ville, à travers notamment la rénovation des équipements publics existants et en construisant ceux de demain.

Il nous fallait réussir ce challenge tout en maintenant les équilibres financiers de la Ville à moyen et long termes. Mettre en œuvre les services dont tous les habitants d'aujourd'hui et demain ont besoin ne serait pas possible sans une situation financière saine.

Une fois encore, en 2023, le produit fiscal attendu, sans avoir besoin d'augmenter les taux, contribuera à financer un programme d'investissement sans précédent, avec une PPI proche de 22 M€, tout en préservant durablement la situation financière et la solvabilité de la commune.

L'optimisation des dépenses, dont l'évolution suit inéluctablement celle de la population et de l'inflation, reste par ailleurs indispensable pour favoriser la pérennité d'un service public de qualité, au meilleur coût.

La Ville met en œuvre son projet politique consistant à offrir un cadre de vie agréable et sûr, assurer plus de proximité en poursuivant nos actions au cœur des quartiers, placer l'éducation, la petite enfance, le sport et le numérique au centre de nos priorités et renforcer ainsi la cohésion sociale sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, la maîtrise de l'évolution de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement permet le financement d'un niveau conséquent d'investissements en équipements structurants et en maillage de proximité, dans le secteur de l'éducation et de la petite enfance, des sports, des lieux culturels... Enfin, ce budget garantit la pérennité de nos équilibres financiers, car l'épargne couvre une part significative de l'investissement et le ré-endettement qui viendra en complément permet une maîtrise de l'encours de dette bien défini en stratégie financière pour le mandat.

La section d'investissement de ce budget est, par ailleurs, votée en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements pour les plus grosses opérations, ce qui permet d'avoir à la fois la lecture pluriannuelle et la déclinaison pour cette année du programme d'investissement.

Le Budget Primitif 2023 s'inscrit dans le principe de pluriannualité permettant de garantir les équilibres financiers à court et moyen terme, en tenant compte des dépenses et recettes envisagées pour l'exercice 2023 mais aussi pour tout le mandat, et dans le cadre financier suivant :

- pas de recours au levier fiscal,
- la prise en compte des effets prix (inflation importante en 2023) et des effets quantités (hausse de la population) tant sur les dépenses que les recettes,
- la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dédié à la qualité de vie des habitants et à la modernisation des équipements publics,
- un recours à l'emprunt certes supérieur à l'amortissement annuel, mais qui permet de conserver une bonne capacité de désendettement.

EQUILIBRE GENERAL

Le budget 2023 présente un autofinancement supérieur à celui de l'année précédente. Les dépenses d'investissement inscrites atteignent un niveau très élevé.

	<i>Budget 2022</i>	<i>Budget 2023</i>	<i>Variation en valeur</i>	<i>Variation en %</i>
FONCTIONNEMENT				
Dépenses de gestion	23 406 000	26 425 270	3 019 270	12,90%
Charges financières	618 000	831 000	213 000	34,47%
Charges exceptionnelles	125 000	57 100	-67 900	-54,32%
Dotations provisions semi budgétaires		160 000	160 000	
Dépenses imprévues	200 000	50 000	-150 000	-75,00%
Dépenses d'ordre	1 000 000	1 500 000	500 000	50,00%
Virement à la section d'investissement	10 345 700	11 021 382	675 682	6,53%
Total des dépenses	35 694 700	40 044 752	4 350 052	12,19%
Recettes de gestion	30 228 000	32 607 300	2 379 300	7,87%
Recettes exceptionnelles	40 000	80 100	40 100	100,25%
Recettes d'ordre	201 000	320 000	119 000	59,20%
Résultat n-1 reporté	5 225 700	7 037 352	1 811 652	34,67%
Total des recettes	35 694 700	40 044 752	4 350 052	12,19%
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement	19 525 526	21 886 948	2 361 422	12,09%
Dépenses financières (dont emprunt)	2 498 766	2 730 200	231 434	9,26%
Opération revolving		2 045 000	2 045 000	
Dépenses imprévues	200 000	80 982	-119 018	-59,51%
Dépenses d'ordre	441 000	720 000	279 000	63,27%
Solde d'exécution n-1	13 188 982	8 027 166	-5 161 816	-39,14%
Total des dépenses	35 854 274	35 490 296	-363 978	-1,02%
Recettes d'équipement (dont emprunt)	7 903 435	7 246 937	-656 497	-8,31%
Opération revolving		2 045 000	2 045 000	
Recettes financières	7 337 000	8 093 000	756 000	10,30%
Excédent de fonctionnement n-1 capitalisé	9 028 140	5 183 977	-3 844 163	-42,58%
Recettes d'ordre	1 240 000	1 900 000	660 000	53,23%
Virement de la section de fonctionnement	10 345 700	11 021 382	675 682	6,53%
Total des recettes	35 854 274	35 490 296	-363 978	-1,02%
Autofinancement dégagé	11 144 700	12 201 382	1 056 682	9,48%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

On constate au budget 2023 une forte hausse « mécanique » de nos dépenses de fonctionnement. Une crise mondiale sur le marché de l'énergie et des matières premières a créé des surcoûts excessifs sur le poste des achats, sur les dépenses de fluides, et sur les contrats de prestations de service ou de maintenance.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, les mesures de 2022 (augmentation de 3,5% du point d'indice, maintien de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), revalorisation du bas des grilles indiciaires de la catégorie C) seront pris en compte en année pleine en 2023.

Les intérêts de la dette augmenteront significativement en 2023 du fait des emprunts contractés en 2022 et du relèvement important et soudain des taux d'intérêt, du fait d'un durcissement de la politique monétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Var° en valeur	Var° en %
011	Charges à caractère général	5 332 000	5 996 970	664 970	12,47%
012	Charges de personnel	14 985 000	17 074 200	2 089 200	13,94%
014	Atténuation de produits	1 316 000	1 599 000	283 000	21,50%
65	Autres charges de gestion courante	1 773 000	1 755 100	-17 900	-1,01%
Total des dépenses de gestion courante		23 406 000	26 425 270	3 019 270	12,90%
66	Charges financières	618 000	831 000	213 000	34,47%
67	Charges exceptionnelles	125 000	57 100	-67 900	-54,32%
68	Dotations provisions semi budgétaires		160 000	160 000	
022	Dépenses imprévues	200 000	50 000	-150 000	-75,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement		24 349 000	27 523 370	3 174 370	13,04%
023	Virt section d'investissement	10 345 700	11 021 382	675 682	6,53%
042	Opérat° ordre entre sections	1 000 000	1 500 000	500 000	50,00%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		11 345 700	12 521 382	1 175 682	10,36%
TOTAL		35 694 700	40 044 752	4 350 052	12,19%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
5 332 000	4 703 708	5 996 970	664 970	12,47%	1 293 262	27,49%

Le contexte international génère actuellement de fortes fluctuations sur les prix de l'énergie et des matières premières, avec des répercussions immédiates sur les tarifs de nombreux produits et prestations, qui viendront alimenter l'inflation. Ces circonstances inhabituelles nous obligent à prévoir des hausses de prix importantes sur toutes les charges à caractère général.

Pour la préparation budgétaire 2023, il a été demandé aux gestionnaires de crédits, de prendre pour base les réalisations de 2022 (factures mandatées) et d'y ajouter les variations incontournables (révisions de prix) ou les variations liées à des activités nouvelles décidées par l'équipe municipale. L'objet prioritaire des réunions d'arbitrage a été d'étudier l'évaluation de l'évolution spontanée de la dépense, tant pour 2023 que de façon pluriannuelle. Les arbitrages ont également pris en compte le chiffrage des mesures nouvelles envisagées et des mesures d'économie et redéploiements possibles.

Ces charges à caractère général comprennent principalement :

- **les fluides** (eau, électricité, gaz...) inscrits au BP 2023 à 769 000 €, sont en hausse de 128 000 M€ par rapport au BP 2022 (+20%) et de 42 % par rapport aux factures payées en 2022. Cette très forte évolution découle de la hausse historique des tarifs de l'énergie (notamment factures d'électricité) et de la prise en compte en année pleine des nouveaux équipements (notamment maison des proximités), de l'ouverture du nouveau Groupe Scolaire en septembre, et de la nouvelle extension du Palais des Sports en début d'année Les dépenses d'énergie estimées ne représentent que 12,82% des charges à caractère général, ce qui amoindrit l'impact sur les grands équilibres du budget.

Par ailleurs, la mise en place de « référents énergie » dans chaque bâtiment devrait contribuer à diminuer les consommations et la Ville bénéficiera du dispositif d'amortisseur électricité dont le décret est paru le 31 décembre 2022. La ristourne, directement appliquée par les fournisseurs sur déclaration de la collectivité, devrait permettre de réduire les factures de -25 % en moyenne en 2023, selon les estimations communiquées par le gouvernement.

- **les fournitures** (produits d'entretien, fournitures de plomberie, électricité, menuiserie, quincaillerie pièces automobiles, fournitures scolaires, produits alimentaires...) sont évalués à 857 800 € (+ 121 000 € soit +16% par rapport au BP 2022 et + 140 000 € par rapport au CA soit +19%), cette hausse subissant les effets de l'inflation, de l'extension des bâtiments à entretenir, et la hausse de la population.

- **les prestations de service** sont prévues à hauteur de 4,221 M€ au BP 2023 (+ 396 000 € de BP à BP et + 900 000 de CA à BP), sous l'effet de la révision des prix des marchés et de l'augmentation des effectifs de la restauration périscolaire et de la petite enfance, des contrats de maintenance (notamment informatiques), des dépenses d'entretien des terrains (débroussaillage, abattages, taille des arbres...), des dépenses de formation, des frais divers (notamment pour la programmation artistique du Kiasma).

- **les impôts et taxes** sont prévues à hauteur de 148 K€ au BP 2023 (+ 20 K€ de BP à BP et + 25 K€ de CA à BP) : le poste le plus important est celui de la redevance spéciale de collecte des déchets qui augmente chaque année.

LES CHARGES DE PERSONNEL

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
14 985 000	14 850 491	17 074 200	2 089 200	13,94%	2 223 709	14,97%

Budget Primitif 2023 - Conseil Municipal du 27 mars 2023

En 2023, les dépenses de personnel devraient progresser de 13,94 % par rapport aux dépenses inscrites au BP 2022, et de 14,97% par rapport au CA 2022 ce qui représente **2 224 000 €** de dépenses supplémentaires. Les facteurs d'augmentation sont principalement liés à différentes mesures exogènes (mesures gouvernementales concernant la catégorie C et évolutions des taux de cotisations, du SMIC ...) et à la prise en compte des recrutements suite à l'évolution des services (maisons des proximités, police, ATSEM ...)

Les facteurs d'évolution de la masse salariale par rapport aux inscriptions du budget précédent sont notamment les suivants :

- Effet année pleine lié à l'augmentation de 3.5 % du point d'indice de juillet 2022 ou de la refonte de certaines grilles indiciaires : **+ 219 000 €**
- Anticipation d'une nouvelle augmentation du point d'indice sur la même base qu'en 2022 avec une perspective au 1^{er} avril : **+ 330 000 €**
- Prise en compte en année pleine de l'évolution du SMIC en 2022 : **+ 26 000 €**
- Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier à hauteur de 1,8 % : **+ 5 000 €**
- Remboursement du Fonds national de compensation lié au SFT avec effet rétroactif : **+ 10 000€**,
- Prise en compte en année pleine de la réforme de la catégorie B de 2022: **+ 6 000 €**
- Impact en année pleine des créations de poste de 2022 : **+ 160 000 €**
- Impact en année pleine des remplacements suite mutations : **+150 000 €**
- Créations de postes compte tenu de nouveaux services offerts ou ouverture de nouveaux établissements (notamment GS J Chirac) : **+ 310 000 €**
- GVT (Glissement Vieillessement Technicité lié à la carrière des agents) ainsi que l'évolution de certaines constantes comme la valeur du SMIC : **+ 72 000 €**
- Augmentation des cotisations CDG, CNFPT, doublement de la médecine préventive : **+ 45 000 €**
- La révision de la convention avec le CDG34 compte tenu de l'obligation pour la collectivité de créer ou d'adhérer à une cellule « violence harcèlement » : **+6 000€**
- Renforcement de la politique de sécurité publique et de la police municipale (recrutement d'un Adjoint au Directeur et d'un responsable du Centre superviseur urbain, mise en place d'une brigade de nuit, renforcement de l'équipe ASVP, nombreux remplacements sur postes vacants...): **+ 257 000 €**
- Renforcement de la Direction de la Petite Enfance : **+100 000 €**
- Renforcement des trois services fonctionnels (DRH, Finances, Informatique) : **+ 100 000 €**
- Remplacements de personnels temporairement indisponibles pour garantir le bon fonctionnement des services comme les crèches, écoles et ALP compte tenu d'un absentéisme important dû au COVID ou d'accidents de travail en augmentation : **+ 100 000 €**
- Réévaluation du régime indemnitaire de certains agents : **+ 80 000 €**
- Extension de l'offre d'action sociale avec une adhésion au CNAS au 1^{er} janvier 2023 : **+ 90 000 €**
- Revalorisation du tarif horaire des techniciens intermittents employés au Kiasma : **+ 15 000 €**

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (REVERSEMENTS DE FISCALITE)

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
1 316 000	1 314 573	1 599 000	283 000	21,50%	284 427	21,64%

Ce chapitre budgétaire comprend l'Attribution de Compensation à verser à la Métropole et le prélèvement SRU.

En ce qui concerne l'Attribution de Compensation versée à la Métropole, le montant inscrit est maintenu au niveau de 2022.

L'inscription budgétaire au titre du prélèvement SRU 2023, s'élève 300 000 €. Le prélèvement SRU 2022 ne s'était élevé qu'à 16 197 € car 190 000 € de dépenses avaient pu être déduites:

- une subvention foncière de 20 000 € versée à CDC Habitat pour l'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux au 11-13 impasse des Violettes
- une subvention foncière de 30 000 € versée à CDC Habitat pour l'acquisition en VEFA de 21 logements sociaux au 150, avenue André Ampère
- une subvention foncière de 140 000 € versée à FDI Habitat pour la réalisation de 88 logements à la résidence Le Théano à la ZAC Euréka

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
1 773 000	1 798 293	1 755 100	-17 900	-1,01%	-43 193	-2,40%

Ce chapitre budgétaire est constitué de quatre postes principaux :

- **les droits d'utilisation pour informatique « en nuage »** : les dépenses afférentes sont désormais inscrites à ce chapitre comptable, ce qui représente une augmentation de 42 000 € de BP à BP.

- **les subventions** (notamment au CCAS et aux associations)

Le projet de budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) fait apparaître un besoin de financement de 712 000 €, en diminution de 83 000 € par rapport à la subvention de fonctionnement versée par la Ville en 2022. Ce moindre besoin s'explique notamment par :

- La prise en charge par la Ville des colis de fin d'année aux personnes âgées (environ – 44 000 € de dépenses portées par le budget du CCAS en 2022 et par la Ville en 2023)
- Une reprise de résultat de l'exercice précédent supérieure de 122 000 € (22 046,42 en 2022 contre 144 271,71 en 2023)

Le montant de subventions à verser aux associations augmente de 24 000 € par rapport aux attributions de 2022.

- **les indemnités des élus**

Le montant des crédits inscrits diminue de 3 000 € par rapport au BP précédent mais augmente de 24 000 € par rapport aux réalisations de 2022.

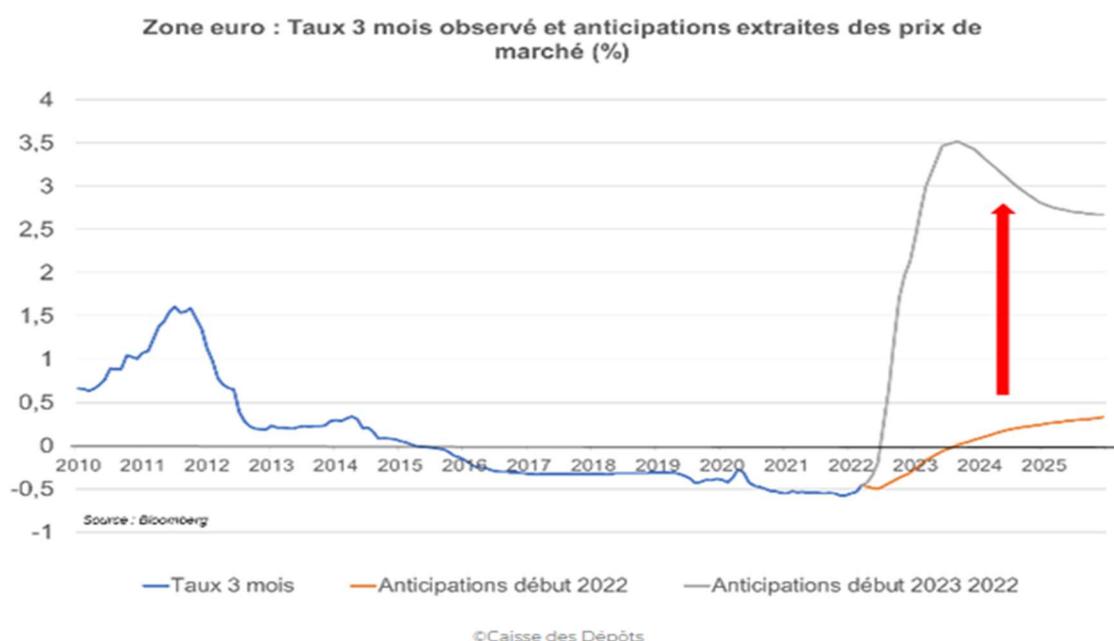
- **la contribution à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID)** L'Assemblée Départementale a décidé depuis 2020 d'appliquer l'article 65 de la Loi de Finances de 1975 précisant que les départements peuvent recouvrer auprès des collectivités jusqu'à 50% des dépenses afférentes au dispositif de contrôle de la nuisance pour le confort des populations. Il est prévu une légère augmentation pour 2023.

Budget Primitif 2023 - Conseil Municipal du 27 mars 2023

LES CHARGES FINANCIERES

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
618 000	585 496	831 000	213 000	34,47%	245 504	41,93%

Afin de réduire le risque d'une inflation « trop élevée, trop longtemps », le Conseil des gouverneurs de la BCE (banque centrale européenne) a décidé d'augmenter les taux d'intérêt directeurs de 250 points de base au total en six mois entre juillet et décembre 2022. Ce durcissement de la politique monétaire a un impact sur les charges financières de notre encours de dette à taux variable, sur l'emprunt d'équilibre souscrit en fin d'exercice 2022 et sur l'emprunt à souscrire en 2023. Une augmentation importante de nos charges financières est donc à prévoir. Les intervenants de marché ne prévoient pas aujourd'hui de fort resserrement des taux directeurs de la BCE et anticipent que la fin du cycle de hausse des taux devrait être atteinte à l'été 2023. Toutefois, il semble raisonnable de dire que dans le contexte de forte incertitude dans lequel nous évoluons, ces anticipations sont fragiles et volatiles. La vigilance doit donc rester de mise.



LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
125 000	92 127	57 100	-67 900	-54,32%	-35 027	-38,02%

Les charges exceptionnelles enregistrées en 2022 comprenaient notamment deux annulations de titres de recettes de rattachement de l'année 2021 émis à tort pour 48 000 €.

LES PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
	200	160 000	160 000		159 800	

Budget Primitif 2023 - Conseil Municipal du 27 mars 2023

En 2023, il s'avérera nécessaire de constituer des provisions pour couvrir le risque portant sur des titres de recette émis à l'encontre d'une entreprise en redressement judiciaire (l'ancien titulaire du lot charpente du GS J Chirac dont le marché a été résilié en 2022).

LES DEPENSES IMPREVUES

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
200 000		50 000	-150 000	-75,00%		

L'Article L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un crédit pour dépenses imprévues peut être inscrit, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. sans pouvoir être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022 en section de fonctionnement et chapitre 020 en section d'investissement) aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

LES RECETTES

Chap.	Libellé	BP 202	BP 2023	Variation de BP à BP en valeur	Variation de BP à BP en %
013	Atténuation de charges	300 000	312 800	12 800	4,27%
70	Produits services, domaine, ventes	2 175 000	2 231 200	56 200	2,58%
73	Impôts et taxes	23 567 000	25 678 000	2 111 000	8,96%
74	Dotations et participations	4 138 000	4 338 300	200 300	4,84%
75	Autres produits de gestion courante	48 000	47 000	-1 000	-2,08%
76	Produits financiers		100	100	
Total des recettes de gestion courante		30 228 000	32 607 400	2 379 400	7,87%
77	Produits exceptionnels	40 000	80 000	40 000	100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement		30 268 000	32 687 400	2 419 400	7,99%
002 résultat reporté ou anticipé		5 225 700	7 037 352	1 811 652	34,67%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	201 000	320 000	119 000	59,20%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		201 000	320 000	119 000	59,20%
TOTAL		35 694 700	40 044 752	4 350 052	12,19%

LES RECETTES TARIFAIRES

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
2 175 000	2 270 668	2 231 200	56 200	2,58%	-39 468	-1,74%

Les crédits inscrits au titre des recettes tarifaires augmentent de 56 200 € de budget à budget et sont essentiellement constituées des recettes encaissées par les régisseurs des crèches, de la restauration scolaire, de la culture...Elle comprennent également les redevances d'occupation du domaine public qui sont très difficiles à estimer.

LES IMPOTS ET TAXES

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
23 567 000	24 125 428	25 678 000	2 111 000	8,96%	1 552 572	6,44%

Les crédits inscrits au titre des impôts et taxes augmentent de 2 111 000 € de budget à budget (+8,96%) et de 1 553 000 € par rapport au CA (+6.44%).

Le produit des contributions directes correspond aux montants notifiés par les services fiscaux à l'état 1259, mais il est très probable que des recettes relatives à des rôles supplémentaires seront à inscrire en décision modificative dans le courant de l'exercice 2023.

Les taux de fiscalité seront maintenus en 2023 au niveau de l'année précédente. La hausse du produit provient donc de la hausse des bases. Le supplément de produit fiscal attendu pour les trois taxes par rapport à l'exercice précédent est de près de 1,66 M€.

Depuis 2018, le coefficient d'indexation des valeurs locatives n'est plus fixé par le législateur, mais est égal à l'inflation constatée entre l'indice des prix à la consommation de novembre N-1 par rapport à novembre N-2. Pour 2023, il ressort à +7,1%.

Les valeurs locatives des locaux professionnels ne sont pas indexées par le coefficient de revalorisation forfaitaire, mais actualisées par la révision annuelle de la grille tarifaire.

Ainsi, les valeurs locatives des locaux d'habitation, industriels et des autres locaux à l'exception des locaux professionnels sont revalorisées par le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Le coefficient de revalorisation à 7,1% est à appliquer :

- A la totalité de la TH résidences secondaires et du Foncier non bâti,
- A la partie de la taxe foncière hors locaux professionnels (environ 80% des bases). L'impact sur les bases de TFB du coefficient de revalorisation de 7,1% est ainsi estimée à presque 2 M€ et la variation physique à presque 850 000 €.

La compensation de la perte de produits suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales est, quand à elle, revalorisée, à même niveau que les bases de TFB (soit + 8,04%) : il y aura une correction à notification des bases définitives en fin d'année.

Budget Primitif 2023 - Conseil Municipal du 27 mars 2023

	Bases 2022	Produit 2022	Bases prévisionnelles 2023	Variation des bases	Taux 2023	Produit prévisionnel 2023	Variation du produit
Taxe Foncière sur le bâti (y compris "lissage")	35 073 336	18 984 366	37 904 000	8,07%	54,11%	20 509 854	8,04%
Taxe Foncière sur le non bâti	181 573	208 827	188 900	4,04%	115,01%	217 254	4,04%
Taxe d'Habitation Résidences secondaires	1 596 339	261 161	1 709 679	7,10%	16,36%	279 703	7,10%
Effet du coefficient correcteur		1 338 611				1 446 298	8,04%
Produit total		20 792 965				22 453 109	

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP	Variation de CA à BP
4 138 000	4 159 448	4 338 300	200 300	4,84%
				178 852
				4,30%

Le tableau ci-dessous retranscrit les variations du chapitre des dotations et participations entre le BP 2022 et le BP 2023 et entre le CA 2022 et le BP 2023.

	BP 2022	Encaissé 2022	BP 2023
Dotation forfaitaire	785 000,00	789 916,00	893 000,00
Dotation de Solidarité Urbaine	202 000,00	210 288,00	211 000,00
Dotation Nationale de Péréquation	282 000,00	331 599,00	332 000,00
FCTVA	17 300,00	9 171,54	7 700,00
Particip° Etat France Service, MP & conseiller numérique	73 000,00	55 100,00	30 000,00
Participation Service minimum grèves		791,77	
Particip° Etat pour élections	9 000,00	9 501,32	
Particip° Etat Bourse aux permis	1 500,00		
Particip° convention SMGC labellisation commune économe en eau		8 500,00	
Particip° Région Occitanie pour le Kiasma	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Particip° Etat recensement de la population		4 061,00	
Participation Département RAM (yc plan pauvreté)	46 500,00	49 123,25	49 000,00
Participations communes pour RAM	10 200,00	7 451,91	7 500,00
CAF Maisons des Proximités	23 332,00	32 038,00	24 336,00
CAF ALP	487 653,19	547 166,83	426 000,00
Participations manifestations culturelles (DRAC)	24 000,00	14 200,00	
CAF ALSH	189 701,52	68 635,84	126 100,00
CAF EOJ	62 339,63	36 349,93	15 000,00
CAF crèches jardins d'éveil	1 785 373,66	1 831 839,52	2 066 064,00
Compensations TA droits de mutation	1 800,00	2 566,00	2 600,00
Compensations Taxe Foncière	92 300,00	92 258,00	93 000,00
Dotation titres sécurisés	30 000,00	43 890,00	40 000,00
Total Chapitre 74	4 138 000,00	4 159 447,91	4 338 300,00

En ce qui concerne les dotations, les notifications ne seront pas effectuées avant fin mars. Les inscriptions budgétaires seront donc régularisées lors de la Décision Modificative la plus proche.

La dotation forfaitaire : 893 000 €

Le montant inscrit au budget correspond à l'estimation communiquée par le cabinet KLOPFER dans le cadre de la présentation de la Loi de Finances que ce cabinet a fait le 17 février à la Métropole.

Nous bénéficions, comme l'année passée, d'une actualisation positive liée à la hausse de la population représentant un supplément de produit de 103 000 €. Il n'y aura pas d'écêtement de la dotation forfaitaire en 2023. L'évolution est donc favorable (l'écêtement s'élevait à 43 000 € en 2022).

La dotation de solidarité urbaine (DNP) : 211 000 €

La commune a été de nouveau éligible à cette dotation en 2021. Le montant inscrit correspond au montant encaissé en 2022, car la commune bénéficierait du lissage prévu en Loi de Finances, si elle venait à perdre cette éligibilité en 2022.

La dotation nationale de péréquation (DNP) : 332 000 €

La prévision est également très difficile à faire pour cette dotation. Le montant inscrit correspond donc au montant encaissé en 2022.

Les allocations compensatrices : 93 000 €

Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi sont compensées par l'Etat. Le montant inscrit au BP 2023 au titre des allocations compensatrices s'élève à 93 000 €. L'état 1259 reçu récemment fait apparaître un produit de 102 791 €. L'inscription budgétaires sera donc régularisée lors de la Décision Modificative la plus proche.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 7 700 €

La Loi de Finances pour 2018 a élargi le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, comptabilisées à la section de fonctionnement. Cette mesure permet d'enregistrer en 2023 une recette de fonctionnement pour les dépenses d'entretien réalisées en 2022, estimée à 7 700 €.

La dotation pour les titres sécurisés : 40 000 €

Cette dotation de fonctionnement a vocation, depuis 2009, à indemniser les communes assurant une mission d'accueil des personnes sollicitant un titre d'identité sécurisé. La dotation pour les titres sécurisés passe de 50 millions à 72 millions d'euros en 2023, soit 20 millions supplémentaires pour les mairies qui recueillent les demandes de titres (l'aide peut aller jusqu'à 21.000 euros par dispositif de recueil). Pour notre commune, la dotation devrait s'élever à 40 000 € en 2023.

Les autres participations : 2 761 600 €

Elles concernent principalement le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ), Prestation de Service Unique (PSU) et Prestation de Service Accueil de Loisirs (PSAL).

En ce qui concerne les recettes de la CAF, le CEJ (contrat Enfance Jeunesse) versé par la CAF sur les années 2019-2022 prévoyait de verser les sommes dues à hauteur de 100% l'année n+1. A compter de l'année 2023, le dispositif CEJ disparaît et est remplacé par la CTG (convention territoriale globale) pour les années 2023-2027. La CTG prévoit de verser 70 % l'année N, et le solde l'année N+1. Ainsi, en 2023, seront perçues 100% des sommes dues dans le cadre du CEJ au titre de l'année 2022 ainsi que 70 % des sommes dues dans le cadre de la CTG au titre de l'année 2023. En 2024, nous percevrons dans le cadre de la CTG 30 % au titre de l'année 2023, et 70% au titre de l'année 2024. Les sommes dues par année restent sensiblement identiques.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
48 000	46 813	47 000	-1 000	-2,08%	187	0,40%

Il n'y a pas de prévision particulière de variation de ce chapitre en 2023.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
40 000	757 861	80 000	40 000	100,00%	-677 861	-89,44%

Ce chapitre budgétaire enregistre notamment les recettes liées au mécénat pour le Kiasma. Elles comprennent également les remboursements de sinistres par les assurances, les annulations de mandats des exercices antérieurs, les pénalités de retard appliquées aux entreprises, dans le cadre des marchés publics. Ces recettes exceptionnelles demeurent, par définition, imprévisibles.

Ce chapitre budgétaire enregistre au CA les produits de cession, qui sont prévus au BP à la section d'investissement.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

BP 2022	CA 2022	BP 2023	Variation de BP à BP		Variation de CA à BP	
300 000	316 461	312 800	12 800	4,27%	-3 661	-1,16%

Ces recettes sont constituées des divers remboursements sur les charges de personnel, qui peuvent être opérés par les organismes tels que CPAM, URSSAF, CDC, assurance pour les risques garantis... Depuis la mutualisation des services RH et Finances entre la Ville et le CCAS, le CCAS rembourse à la Ville les salaires des agents que celle-ci a rémunérés pour le compte du CCAS.

Depuis 2021, ce chapitre budgétaire enregistre également la participation des employés aux titres restaurant (2 € par agent)

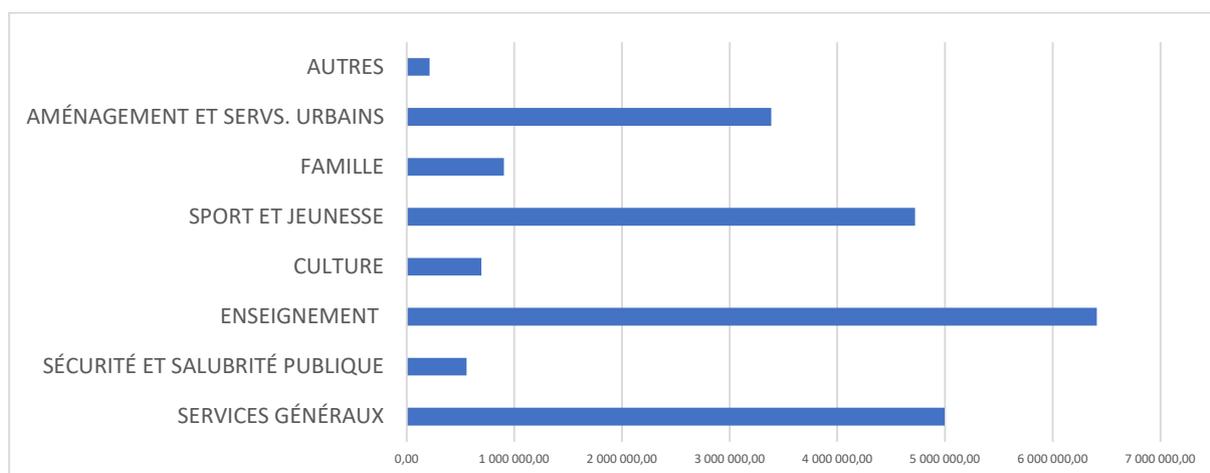
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Chap.	Libellé	BP 2022 (yc RAR n-1)	Restes à réaliser n-1	Propositions nouvelles	BP 2023	Var° en valeur
20	Immobilisations incorporelles	640 521	178 857	346 700	525 557	-114 964
204	Subventions d'équipement versées	1 892 000	700 000	1 122 000	1 822 000	-70 000
21	Immobilisations corporelles	3 417 168	548 873	5 386 200	5 935 073	2 517 905
23	Immobilisations en cours	13 575 837	1 092 818	12 511 500	13 604 318	28 481
Total des dépenses d'équipement		19 525 526	2 520 548	19 366 400	21 886 948	2 361 422
10	Dotations, fonds divers et réserves		17 200	10 000	27 200	27 200
16	Emprunts (remboursement)	2 493 766		4 748 000	4 748 000	2 254 234
27	Autres immobilisations financières	5 000				-5 000
020	Dépenses imprévues	200 000		80 982	80 982	-119 018
Total dépenses financières		2 698 766	17 200	4 838 982	4 856 182	2 157 416
Total des dépenses réelles d'investissement		22 224 292	2 537 748	24 205 382	26 743 130	4 518 838
040	Opérat° ordre transfert entre sections	201 000		320 000	320 000	119 000
041	Opérations patrimoniales	240 000		400 000	400 000	160 000
Total dépenses d'ordre d'investissement		441 000		720 000	720 000	279 000
001 solde d'exécution négatif reporté		13 188 982		8 027 166	8 027 166	-5 161 816
TOTAL		35 854 274	2 537 748	32 952 549	35 490 296	-363 978

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement, inscrites en 2023, se répartissent ainsi (en M€) par secteurs d'activité.





La répartition des dépenses d'équipement traduit l'effort porté sur l'éducation, le sport mais également la rénovation (notamment énergétique) des bâtiments municipaux et l'aménagement urbain (création de parcs). Le tableau ci-dessous fournit un détail des dépenses d'équipement inscrites.

	Reports de 2022	Inscriptions nouvelles pour 2023	Total des crédits 2023
AMENAGEMENTS URBAINS – VOIRIE – RESEAUX			
ATTRIBUTION DE COMPENSATION		1 092 000	1 092 000
FONDS DE CONCOURS VOIRIE	700 000		700 000
SUBVENTIONS FACADES		30 000	30 000
AMENAGEMENT PARC CLINIQUE MAS DE ROCHET	250 188		250 188
AMENAGEMENT PROPRIETE SABLE (MONTPLAISIR)	62 000	400 000	462 000
CREATION PARC AVENUE DE L'EUROPE		2 193 000	2 193 000
PROJETS PARTICIPATION CITOYENNE		75 000	75 000
CHEMINEMENT PIETON IMPASSE JACQUART	52 621		52 621
SERVICES GENERAUX			
RENOVATION ENERGETIQUE DAP		425 000	425 000
RENOVATION CLOS DES VERDURES		400 000	400 000
CREATION LOCAL STOCKAGE + 2 BUREAUX CTM		50 000	50 000
RENOVATION CCAS		45 000	45 000
REAMENAGEMENT RDC HOTEL DE VILLE	50 322	436 000	486 322
TRAVAUX BATIMENTS MUNICIPAUX	9 972	115 297	125 269
MAISON DU NUMERIQUE	200 000	500 000	700 000
BATIEMENT MODULAIRE CLUB ROSE DE France		65 000	65 000
TRAVAUX CIMETIERE	1 200	45 000	46 200
EXTENSION CIMETIERE CHAMP JUVENAL		666 000	666 000
ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE			
TRAVAUX AIRES DE JEUX	25 841	14 000	39 841
TRAVAUX CRECHES	4 617	109 500	114 117
TRAVAUX ECOLES RS	19 002	366 280	385 282
CHAUFFERIE GTC MDE		180 000	180 000
CHAUFFERIE GTC SAINT EXUPERY	41 491		41 491
TRAVAUX ACCESSIBILITE JEAN MOULIN		80 000	80 000
RENOVATION CHAUFFERIE ROSE DE France	87 581		87 581
RENOVATION ENERGETIQUE JEAN MOULIN	214 754		214 754
NOUVEAU RS JEAN MOULIN		190 000	190 000
NOUVEAU RS PETITS PRINCES		50 000	50 000
DESIMPERMEABILISATION COUR VERT PARC	33 180	473 500	506 680
PARVIS DE VANT LES PETITS PRINCES		100 000	100 000
CRECHE IMPASSE TRANQUILITAT	6 857	250 000	256 857
4EME GROUPE SCOLAIRE		4 965 690	4 965 690

	Reports de 2022	Inscriptions nouvelles pour 2023	Total des crédits 2023
CULTURE / PATRIMOINE			
TRAVAUX DANS LES BATIEMENTS CULTURELS	41 709	20 100	61 809
SECURITE			
VIDEOPROTECTION	17 106	301 595	318 701
REAMENAGEMENT POSTE DE POLICE (ARMURERIE)	10 453	176 626	187 079
SPORT			
TRAVAUX TERRAINS SPORTIFS		115 000	115 000
TRAVAUX BATIEMENTS SPORTIFS	131 378	178 297	309 675
DEUX TERRAINS BEACH VOLLEY	42 918	675 000	717 918
REHABILITATION SALLE HONNEUR PDS	7 128	985 000	992 128
TRAVAUX ACCESSIBILITE PDS		185 000	185 000
TERRAIN 3X3 - PUMP TRACK - PISTE ATHLETISME		50 000	50 000
REHABILITATION PARKING PDS	62 304	1 600 000	1 662 304
2EME PHASE PDS		430 000	430 000
DEPENSES RECURRENTES			
RESEAUX	8 865	7 109	15 974
ETUDES	54 180	138 000	192 180
ESPACES VERTS		42 400	42 400
DEPENSES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX			
INFORMATIQUE (PROGICIELS, MATERIELS...)	225 476	481 210	706 686
VEHICULES	48 788	205 200	253 988
MOBILIER	34 129	117 600	151 729
DIVERS MATERIELS, OUTILLAGE	38 597	314 288	352 885
DIVERS	37 891	27 708	65 599
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT INSCRITES	2 520 547	19 366 400	21 886 947

LES DEPENSES FINANCIERES

Les dépenses financières inscrites en 2023 (4,856 M€) se décomposent ainsi :

- amortissement annuel de l'encours de dette (2,703M€),
- opérations sur emprunt revolving (2,045M€),
- dépenses imprévues (0,08 M€)

La Ville a dû encaisser 5M€ d'emprunt en 2022, mais avait amorti presque 2,5 M€. La hausse de l'encours de dette n'a donc représenté que 2,5M€ ;

Le ratio de « dette par habitant » se situe à un niveau de 883 € au 1^{er} janvier 2023. Pour la strate de population de 20 000 à 50 000 habitants (dans laquelle se situe la commune à ce jour), ce ratio s'élevait à 1006 € en 2021.

LES RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2022 (yc RAR n-1)	Restes à réaliser n-1	Propositions nouvelles	BP 2023	Var° en valeur
13	Subventions d'investissement	6 147 134	2 980 937	166 000	3 146 937	-3 000 197
16	Emprunts et dettes assimilées	1 756 300		6 145 000	6 145 000	4 388 700
Total des recettes d'équipement		7 903 435	2 980 937	6 311 000	9 291 937	1 388 503
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 345 000		1 890 000	1 890 000	545 000
1068	Excédents de fonctionnt capitalisés	9 028 140		5 183 977	5 183 977	-3 844 163
27	Autres immobilisations financières	2 400 000	2 400 000		2 400 000	0
024	Produits des cessions d'immos.	3 592 000		3 803 000	3 803 000	211 000
Total recettes financières		16 365 140	2 400 000	10 876 977	13 276 977	-3 088 163
Total des recettes réelles d'investissement		24 268 574	5 380 937	17 187 977	22 568 914	-1 699 660
021	Virement de la sect° de fonctionnt	10 345 700		11 021 382	11 021 382	675 682
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 000 000		1 500 000	1 500 000	500 000
041	Opérations patrimoniales	240 000		400 000	400 000	160 000
Total recettes d'ordre d'investissement		11 585 700		12 921 382	12 921 382	1 335 682
TOTAL		35 854 274	5 380 937	30 109 359	35 490 296	-363 978

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous détaille les reports de subventions :

	Reports 2022
Groupe scolaire Jacques Chirac	
DEPARTEMENT	336 183,00
CAF	540 000,00
SERM	500 000,00
FNADT	140 000,00
Palais des Sports	
DEPARTEMENT	324 512,64
REGION	750 000,90
Terrain synthétique	
DEPARTEMENT	10 824,00
Divers	
CYBERSECURITE	50 000,00
FONDS INVESTISSEMENT CAF MULTI ACCUEIL	40 245,10
DSIL RENOVATION THERMIQUE JEAN MOULIN	122 894,12
DSIL RENOVATION THERMIQUE DAP	100 000,00
SOCLE NUMERIQUE	44 411,00
NATURA 2000	21 866,39
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE SUBVENTION	2 980 937



Les subventions attendues en 2023 sont les suivantes :

	Inscriptions nouvelles BP 2023
Agence de l'eau pour la désimperméabilisation de Vert Parc	33 000,00
Région pour la désimperméabilisation de Vert Parc	133 000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE SUBVENTION	166 000

Un dossier de demande de subvention a été également déposé pour le Fonds Vert mais la recette sera inscrite à notification (si attribution de ce fonds).

Le F.C.T.V.A. :

Le montant de F.C.T.V.A encaissé sur l'exercice est la traduction des dépenses d'équipement éligibles réalisées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds. La recette devrait s'élever à 1 740 000 € en 2023.

LA TAXE D'AMENAGEMENT

Conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2017 prise par la métropole, fixant les conditions de reversement de taxe d'aménagement aux communes, Castelnaud-le-lez doit percevoir chaque année 20% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole (80%) est intégrée dans l'enveloppe de financement de l'espace public de la commune et finance à ce titre les dépenses liées à l'aménagement, la création, la gestion et l'entretien de l'espace public métropolitain. Pour l'instant, une recette de 150 000 € est inscrite au budget correspondant à 20% de l'estimation communiquée par la DDTM.

LE PRODUIT DES CESSIONS

La Ville devrait encaisser en 2023 le produit de trois ventes immobilières pour un total de 3 803 000 € :

- Lot 4 du lotissement VIA DOMITIA II au GIHP pour 1 150 000 €
- Lots 1, 2 et 3 du lotissement VIA DOMITIA II aux sociétés MUHAN INVEST et AEKO pour 2 253 310 €
- Cession de l'espace « les Chênes » (parcelle CK166) à France Béguinages pour 399 000 €

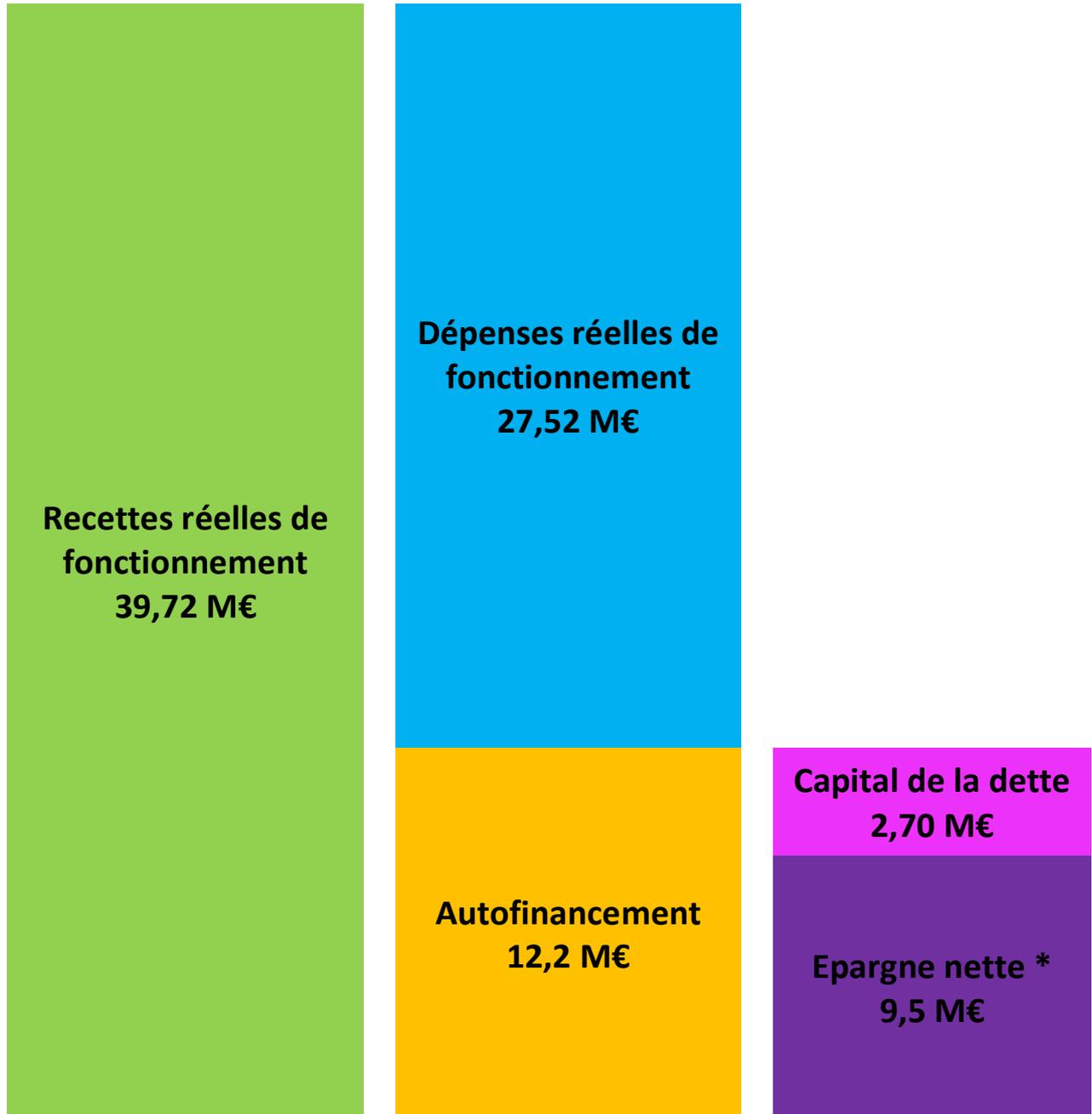
L'EPARGNE NETTE

L'autofinancement (qui s'élève à 12,201 M€) permet de couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts (2,703 M€)

Le solde d'autofinancement (épargne nette) participe au financement des dépenses d'équipement nouvelles, qui est assuré de la façon suivante:

(en M€)

Subventions d'investissement:	0,166	1%
Emprunt :	4,100	21%
Produit des cessions :	3,803	20%
F.C.T.V.A	1,740	9%
Taxe d'Aménagement	0,150	1%
Epargne nette	9,407	49%
Total des dépenses d'équipement sans les reports	19,366	100%





EQUILIBRE DU BUDGET

	DEPENSES 40,044 M€		RECETTES 40,044 M€
FONCTIONNEMENT	Fournitures, services extérieurs 5,997 M€		Produits des services, du domaine 2,231 M€
	Frais de personnel 17,074 M€		Impôts et taxes 25,678 M€
	Atténuation de produits 1,599 M€		
	Participations subventi° 1,755 M€		
	Intérêts de la dette 0,831 M€		
	Dép.imprévues ou except. 0,267 M€		
	Dotations aux amortissements 1,5 M€		Dotations et participations 4,338 M€
	Virement à la section d'investissement 11,021 M€	← <i>Epargne</i> 12,521 M€	Recettes except, autres 0,447 M€
			Divers 0,313 M€
			Affectation du résultat N-1 7,037 M€

Budget Primitif 2023 - Conseil Municipal du 27 mars 2023



DEPENSES 35,490 M€		RECETTES 35,490 M€	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 21,887 M€	}	Virement de la section de fonctionnement 11,021M€
	<div style="background-color: #ccc; padding: 5px; display: inline-block;"> <i>Epargne 12,521 M€</i> </div> →		Dotations aux amortissements 1,5 M€
	Travaux en régie 0,300 M€		Autre (taxe d'aménagement 0,550 M€)
	Dép.imprévues , except. 0,528 M€		Emprunt 4,100 M€
	Remboursement des emprunts 2,703 M€		FCTVA 1,740 M€
	Opérations sur emprunt revolving 2,045 M€		Opérations sur emprunt revolving 2,045 M€
	Solde d'exécution n-1 reporté 8,027 M€		Produit des cessions 3,803 M€
			Subventions d'investissement 3,147M€
			Remboursement avance CCAS 2,4 M€
			Excédent de fonctionnement capitalisé 5,184M€

CONCLUSION

Constance, clarté et rigueur, tels sont les maîtres mots qui ont guidé l'action municipale depuis le début du mandat et qui éclairent encore aujourd'hui le Budget Primitif 2023 de la Ville de Castelnaud-le-lez.

Constance de notre action avec le souci permanent de maintenir le cap fixé : le budget 2023 respecte les engagements pris en 2020, avec les castelnaudiennes et les castelnaudviens, en dépit des aléas et des contraintes fortes imposées par la violence et la durée de la crise que nous traversons.

Clarté des propositions: le budget 2023 est fidèle à notre principe de « dire ce que nous faisons et faire ce que nous disons ». Ce principe signifie que la municipalité ne s'engage pas sur ce qu'elle n'est pas en mesure de tenir. Ce budget 2023 en est la confirmation, Castelnaud-le-lez poursuit sa politique de modération fiscale.

Rigueur dans notre gestion : par notre capacité d'anticipation et d'administration prudente et optimisée de l'épargne, nous avons été en mesure de maintenir les équilibres en préservant et en développant la qualité des services proposés, tout en donnant la priorité à l'investissement et en augmentant raisonnablement le montant de la dette.